

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations relatives à l'occupation permanente des locaux en Mairie du 6^e arrondissement. (062022016)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application du titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements.

ARTICLE 1^{er} : Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 6^e arrondissement à signer avec les associations ci-après, une convention d'occupation permanente pour les salles occupées en mairie d'arrondissement, **de la date de la signature de la convention jusqu'au terme de l'actuelle mandature** :

- Association ADIL 75
- Association BUZART
- Association Espoir pour les orphelins du Maroc
- Association Pour l'Information et la Recherche sur les Maladies Rénales (AIRG)
- Association Bureau de l'Emploi
- Association Clinique Juridique de l'Université Panthéon-Assas
- Association Comité des Fêtes et de l'Action Sociale du 6^e
- Association Comité Saint Germain des Prés
- Association Communauté professionnelle Territoriale de Santé du 6^e
- Association Enseignement Art et Culture (E.N.A.C.)
- Association Esprit Jazz
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF)
- Association Institut Sainte-Geneviève
- Association Les Papillons Blancs
- Association Nouvelles Solidarité Rives-Gauche (NSRG)
- Association OSER 75 Pour l'Emploi
- Association Office du Mouvement du Mouvement Sportif du 6^e
- Association Panier du 6^e
- Association Parcours Saint Germain 6^e
- Association Parenthèse Médiation
- Association Planète Amazone
- Association Ressac Volontariat
- Association Sport et Loisirs du 6^e
- Association Société Historique du 6^e
- Association Société des Membres de la Légion d'Honneur

Les dossiers des associations peuvent être consultés au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et de me donner l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles de la Mairie.

Le Maire du 6^e arrondissement